

Phonologie et morphologie des flexions

Rapport préliminaire sur la dialectologie des parlers cri-montagnais du Québec, première partie

Alan Ford et collaborateurs

Numéro 10, 1980

Inuktitut et langues Amérindiennes du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800086ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800086ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)

1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ford, A. & collaborateurs (1980). Phonologie et morphologie des flexions : rapport préliminaire sur la dialectologie des parlers cri-montagnais du Québec, première partie. *Cahier de linguistique*, (10), 85–118.
<https://doi.org/10.7202/800086ar>

PHONOLOGIE ET MORPHOLOGIE DES FLEXIONS

(Rapport préliminaire sur la dialectologie des parlers
cri-montagnais du Québec : première partie)

Introduction

Notre rapport constitue une tentative de décrire la langue cri-montagnaise telle qu'elle est parlée aujourd'hui au Québec¹. Elle prend la forme d'une description comparative des dix dialectes que nous avons cru déceler à travers une analyse encore incomplète des parlers des vingt-trois principales communautés cri-montagnaises du pays. Les points d'attache de ces communautés et leur distribution figurent sur la carte qui suit ; la division dialectale que nous proposons est indiquée dans le tableau de la page suivante.

1. Ce travail est le fruit de recherches que nous menons depuis plusieurs années grâce à une subvention du Ministère de l'éducation du Québec. Ce n'est qu'un petit fragment d'un rapport de plusieurs milliers de pages que nous préparons sur le sujet. Ce rapport est composé de cinq parties :
 - I Phonologie et morphologie des flexions
 - II La formation des mots
 - III Structures syntaxiques
 - IV Dictionnaire dialectal
 - V Textes cri-montagnais du Québec

Nous présentons ici une première version de l'introduction et des trois premiers chapitres de la première partie.

Le nombre de personnes ayant participé à ces recherches est nécessairement très important, trop pour qu'on puisse en dresser ici une liste exhaustive. Nous voudrions quand même signaler en particulier le travail de nos collègues-chercheurs Anne-Marie Baraby, Rachel Bédard, David Cooter, Lynn Drapeau, Michel Goulet, Marie-Andrée Hammond, Micheline Hébert, Kateri Lescop, Linda Raymond et Marie Sabourin, de nos informateurs

Les Indiens du Québec

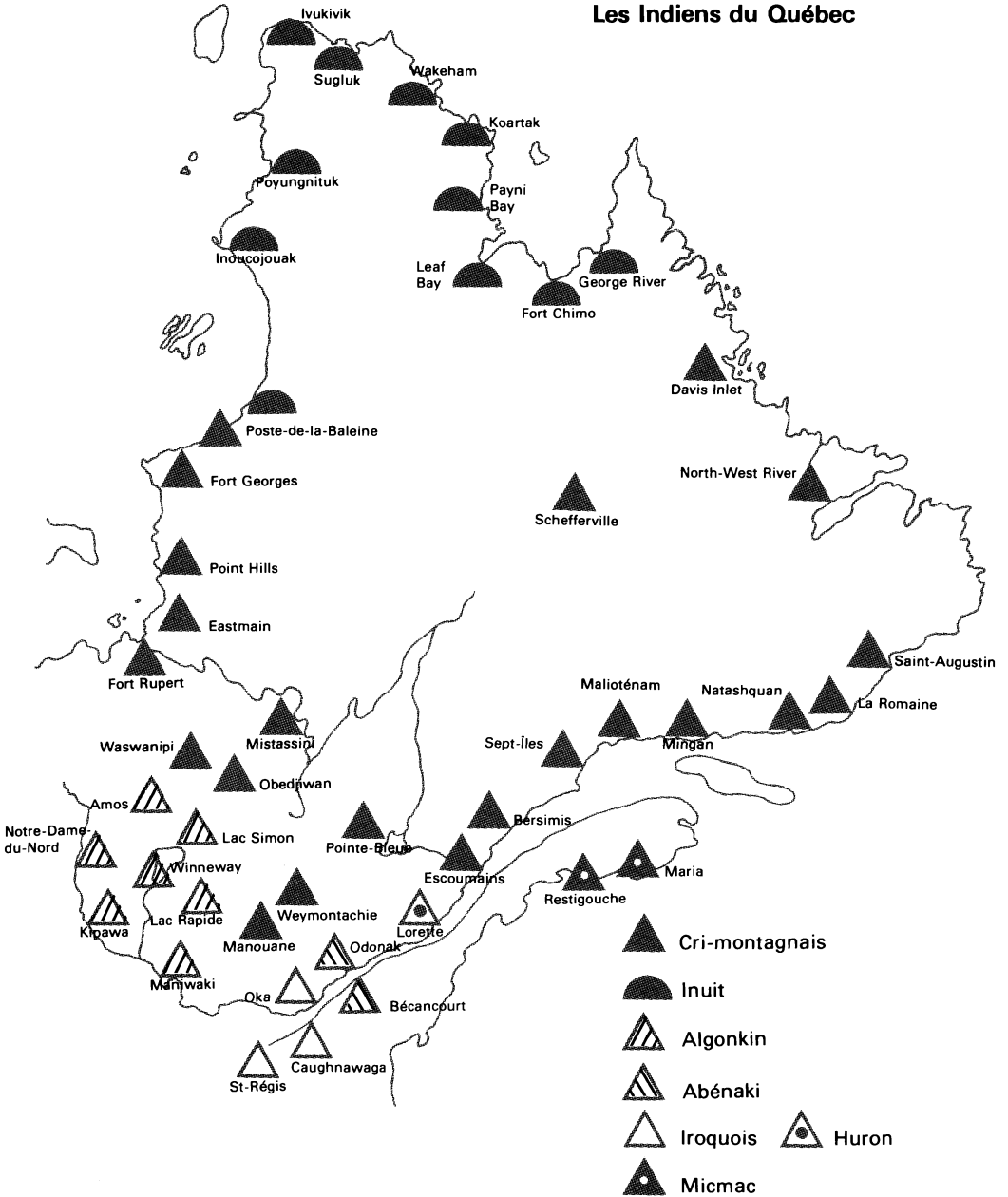


TABLEAU I

Division dialectale du cri-montagnais

1. Baie James	communauté de	Fort Rupper
	"	Paint Hills (Nouveau Comptoir)
	"	East Main
	"	Fort George (Tshissashipits)
2. Lac Mistassini	communauté du	Lac Mistassini
	" de	Waswanipi
	"	Matagami
3. Pointe Bleue	communauté de	Pointe Bleue
4. Betsiamites	communauté de	Betsiamites
5. Uashau innu	communauté de	Sept Iles (Uashat)
	"	Maliotenam
	"	Schefferville (montagnais)
	"	North West River (Sheshatshit)
6. Basse Côte Nord	communauté de	Mingan (Ekuantshit)
	"	Natashquan (nutahkuanit)
	"	La Romaine (Unameshipit)
	"	Saint-Augustin (pihku shipit)
7. Mushuau innu	communauté de	Davis Inlet (Utshimassits)
8. Uashkahikan innu	communauté de	Schefferville (Naskapi)
9. Poste de la Baleine	communauté du	Poste de la Baleine
10. Attikamek	communauté de	Obidjwan
	"	Weymontashie
	"	Manouane

Jeannette Bégin, Joseph Bellefleur, Jeanne-Mance Charlish, Caroline Chernish, Delvina Copeau, Jacques Germain, Anna Longchap, Hattie Kitchen, Losty Maniaskan, Mathieu Mark, Jean Masty, Jimmy Pien, Marie Thiernish, Joseph Toma, Christine Volland et Edna Voyageur et surtout de notre fidèle collaboratrice Joséphine Bacon qui depuis le tout début a toujours donné le maximum d'elle-même pour la bonne marche de ce projet.

Malheureusement cette forme de présentation risque d'induire en erreur et de fausser ce qui nous semble le résultat le plus important de cette recherche. Ce qui ressort de notre analyse est beaucoup plus l'uniformité de ces dialectes que les différences intrinsèques. Il reste un fait remarquable cependant ; malgré les divisions superficielles imposées à la société indienne par la société colonisatrice des Blancs, avec ses multiples différences culturelles, religieuses, politico-sociales et linguistiques, la langue indienne a conservé son uniformité ce qui constitue une preuve indiscutable de l'unité culturelle de la majorité des peuples autochtones qui continuent à occuper la plus grande partie du pays.

Cette langue évolue comme toute autre et nous avons voulu mettre en relief dans ce texte la nature exacte de certains de ses liens avec le passé. Elle connaît aussi des variantes régionales qui dans la plupart des cas ne constituent pas une barrière importante à l'intelligibilité mutuelle. Mais ce qui frappe, c'est la constance et l'uniformité des changements qu'elle a connus.

Même là où la vie traditionnelle de nomade a cessé et que le contact entre les différents groupes a été freiné, la langue continue à évoluer selon ses lois immanentes et son homogénéité et n'est pas bouleversée pour autant. Cette unité constitue une force unificatrice que ne saurait négliger le peuple indien dans sa lutte actuelle.

Chapitre I : QUELQUES PRELIMINAIRES HISTORIQUES

En décrivant l'état actuel des parlers cri-montagnais, nous prenons pour acquis certaines étapes de leur évolution historique. Par rapport à une étape hypothétique, appelée ici le proto-cri, laquelle servirait à lier les parlers cri-montagnais aux parlers cris de l'ouest, nous supposons en particulier les deux changements historiques formulés dans les règles H.1 et H.2.

$$H.1 \rightarrow *k \quad t\check{s} / \text{---} \left\{ \begin{array}{l} i \\ e \end{array} \right\}$$

$$H.2 \quad *l \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} l \\ r \\ n \\ n/j \\ j \end{array} \right\}$$

1.1 La palatalisation

Le changement H.1, désormais la palatalisation, caractérise tous les parlers dont il sera question ici à l'exception de l'attikamek. Pourtant nous faisons remarquer que ce n'est pas évident que cette règle ait acquis pour tous les autres parlers le statut de changement historique. Dans les parlers de la Baie James et aussi chez certains locuteurs de Pointe Bleue et du Lac Mistassini, [tš] alterne encore avec [k] dans certains contextes. Par exemple le préfixe de la deuxième personne, historiquement *ki, est devenu tši partout par le changement H.1 ; mais quand la voyelle du préfixe tombe, ce qui arrive devant un nom ou un verbe qui commence par u, le contexte nécessaire pour la réalisation de la palatalisation disparaît et elle n'a pas lieu. Ceci constitue évidemment une explication synchronique mais la variation presque libre entre [tš] et [k] dans ce contexte laisse entendre que le processus est en train de se morphologiser. Cette stabilisation a déjà eu lieu dans les parlers plus à l'est comme l'indiquent les exemples suivants :

- | | | | |
|-----|---------------------|-------------|------------------|
| (1) | Poste de la Baleine | uashau innu | |
| | [kuhtawi] | [tʃutawi] | 'ta mère' |
| | [tʃəmuʃum] | [tʃəmʃum] | 'ton grand-père' |

Les arguments en faveur de la palatalisation comme changement historique et non comme règle phonologique synchronique sont forts dans la plupart des parlers qui ne manifestent aucune alternance. Dans le parler de Betsiamites et chez certains locuteurs du Uashau innu, en particulier à Sept-Iles, on peut démontrer que la règle n'est plus active. Une combinaison de règles d'usure crée dans ces parlers des contextes propices à la palatalisation mais pour l'instant nous n'avons relevé aucun cas où elle a lieu. A titre d'exemple, nous observons :

- | | | |
|-----|------------|-------------|
| (2) | *šakǎhikan | |
| | ∅ | par H.3 |
| | j | par P.1 |
| | e | par P.2 |
| | <u>i</u> | par P.2(a) |
| | [šakijkan] | Betsiamites |

Si la palatalisation était une règle synchronique, on s'attendrait à ce qu'elle s'applique à la sortie de cette dérivation ; mais comme elle ne s'applique pas, on conclut qu'il s'agit d'un changement historique.

Un autre cas semblable à celui-ci se présente dans les parlers de la Basse Côte Nord :

- | | | |
|-----|------------------------------------|------------|
| (3) | [nantəm nipunanu <u>nijapiki</u>] | La Romaine |
| | 'On se marie souvent l'été'. | |
| | [nəkətukwəʃənan <u>wapaki</u>] | Natasquan |
| | 'Nous allons arriver demain'. | |

On s'attendrait à ce que la palatalisation ait lieu dans les mots soulignés de l'exemple (3), la forme ordinaire des verbes II

au présent du conjonctif. Pour l'instant nous ne trouvons aucune explication historique indiquant pourquoi le changement n'a pas eu lieu dans ces cas mais leur existence aujourd'hui constitue quand même un appui à la thèse de l'absence d'une règle synchronique de palatalisation.

1.2 L'évolution du *l

Le changement H.2 suit la distribution que nous signalons, bien que la forme sous laquelle nous le présentons cache la complexité de l'évolution (cf. Ford 1976).

Compte tenu de ces changements nous postulons pour l'ensemble de ces parlars les segments sous-jacents du Tableau II.

TABLEAU II

Les segments sous-jacents du cri-montagnais

a) consonnes

m	n		
p	t	*k	
		tš	
			h
	s	š	
w ²	j	*l	

b) voyelles

i		u
ɣ		ũ
e		
	a	
		ä

-
2. Le statut des trois segments [w] [ũ] [u] n'est pas clair et il est plus que probable qu'il suffirait de ne reconstruire que deux de ces segments dans la structure sous-jacente ; mais il s'agit d'un problème auquel nous ne nous sommes pas attaqué jusqu'à maintenant.

A côté des changements généraux, nous devons noter, avant d'aborder la description des flexions et les processus phonologiques qui leur sont associés, un certain nombre de changements particuliers à quelques parlars seulement et fournir certaines justifications pour le choix de la forme sous-jacente de quelques entrées lexicales.

1.3 La perte de l'aspirée

/h/ fait appel à quelques changements historiques puisque, pour certains des parlars que nous décrivons, il ne figure jamais comme tel en surface. Pour les dialectes concernés, nous supposons le changement H.3.

H.3 *h → ∅ / V — V

Ce changement est motivé quand on compare le dialecte de Pointe Bleue par exemple avec celui du uashau innu où le changement a eu lieu :

(4)	Pointe Bleue	uashau innu	
	[tewahikən]	[tewejgən]	'tambour'
	[šakahikən]	[šakejkən]	'lac'
	[mahikən]	[mejəkən]	'loup'
	[utehi]	[utej]	'coeur'

Le changement H.3 a eu lieu à Betsiamites, dans le uashau innu, sur la Côte Nord et dans le mushuau innu bien que dans presque tous ces cas, il est associé à d'autres changements dont voici un aperçu.

D'abord la chute du /h/ provoque un contact entre voyelles. Si la seconde voyelle est i, elle devient [j] (cf. Mingan) [šakajkən] 'un lac'.

P.1 i → j / $\left. \begin{array}{c} i \\ a \\ e \end{array} \right\}$

A Betsiamites et pour certains locuteurs du uashau innu, la règle P.2(a) s'applique et dans certains mots, la règle P.2(b)

P.2(a) a → e / — j

P.2(b) e → i / — j

Un exemple de l'application de ces deux règles a déjà été fourni dans (2) et on a des exemples des applications de P.2(a) dans (4).

Dans le mushuau innu, la formation des groupements vocaliques *aji* ou *eji* due à l'application de H.3 donne lieu à l'insertion d'un *n*, phénomène dont on tient compte par la règle P.3 :

P.3 j → n / $\left\{ \begin{matrix} e \\ a \end{matrix} \right\}$ — (i)

(5) mushuau innu

[tewanəkən] 'tambour'

[menihej] 'loup'

[uten] 'coeur'

[tšəpanəkən] 'couvercle'

Marguerite McKenzie (communication personnelle) me signale qu'elle a relevé quelques exemples de formes résultant de la règle P.3 chez les vieux locuteurs du Uaskahikan innu. Ceci pourrait suggérer soit un stade ultérieur de ce dialecte soit des emprunts datant de la période de contact étroit entre ce peuple et leurs voisins, les Mushuau innu.

H.4 h → ∅ / — C

Ce changement caractérise le parler de Betsiamites et le uashau innu. Dans le cas de ce dernier, la chute du /h/ semble être accompagnée d'un allongement de la voyelle précédente tel qu'observé dans les dialectes avoisinants où le changement n'a pas eu lieu ; mais le phénomène est loin d'être généralisé. Afin de comparer, nous fournissons quelques exemples dans (6).

(6)	Basse Côte Nord	uashau innu	Betsiamites	
	[atihkw]	[tikwtak]	[tak]	'caribou'
	[utihtəman]	[utitəman]	[utətəman]	'son épaule'
	[ihtutew]	[tutew]	[tutew]	'il y va'
	[nohkum]	[nogum]	[nogum]	'ma grand-mère'
	[wapahtəm]	[wapətəm]	[wapətəm]	'il le voit' (inan.)
	[miht]	[mət]	[mət]	'bûche'

La règle d'allongement d'une voyelle que nous postulons dans P.4 sert à distinguer clairement deux groupes de dialectes où le h préconsonantique est maintenu.

$$P.4 \quad \check{V} \longrightarrow \bar{V} / \text{---} h C$$

Elle s'applique presque partout dans les parlers de la Basse Côte Nord et dans le mushuau innu, pas du tout dans les parlers de la Baie James et d'une manière variable ailleurs.

Une autre retombée de la conservation de la pré-aspirée est donné par la règle P.5(a).

$$P.5(a) \quad \left/ \begin{array}{l} h\eta \\ hk \end{array} \right/ \longrightarrow \left/ \begin{array}{l} \phi \\ \chi \end{array} \right/$$

On observe les résultats de l'application de cette règle surtout dans les parlers du Poste de la Baleine et les parlers de la Basse Côte Nord ainsi que dans le mushuau innu et le uaskahikan innu. Pour ces deux derniers, le [χ] a tendance à passer à l'aspirée [h]. Voir P.5(b).

$$P.5(b) \quad k \longrightarrow \emptyset / h \text{---}$$

Dans (7), nous fournissons quelques exemples de l'effet de P.5(a) et de P.5(b).

(7)	Basse Côte Nord	Poste de la Baleine	Mushuau innu	
	[atiχ ^w]	[ataχ ^w]	[atih]	'caribou'
	[tuguxuman]	[tuguxuman]	[tuguhuman]	'ciseaux'
	[akuφ]	[akuφ]	[akwuφ]	'robe'
	[iφmit]	[iʃpmiʃ]	[nəφmis]	'en haut'

1.4 La renaissance de l'aspirée

A côté de l'ensemble de processus que nous venons de décrire sous la rubrique de perte de l'aspirée on peut reconnaître dans beaucoup de dialectes une renaissance de l'aspirée qui provient d'un /ʃ/ sous-jacent. Mais il faudrait faire remarquer qu'on ne peut pas interpréter cette évolution parallèle comme un phénomène compensatoire puisqu'il se trouve à être développé surtout dans les dialectes de la Côte Nord où on n'enregistre qu'une perte partielle de l'aspirée.

Pour le uashau innu, on peut postuler que la règle P.6

P.6 ʃ → h / V — V

est une règle facultative. A Betsiamites, la règle s'étend à tout contexte de même que sur la Basse Côte Nord où elle devient obligatoire, ce qui nous permet de parler, du moins pour la génération des moins de 30 ans, d'un changement historique valable pour l'ensemble de la Basse Côte Nord :

H.5 ʃ → h

A Betsiamites le processus alimente la règle P.5(a). Ce n'est pas le cas apparemment sur la Côte Nord, cf. (8) :

(8)	Betsiamites	La Romaine	Mistassini	
	m ^w Λχ	mahk ^w	maʃk	'ours'
	mΛhk	amΛhk ^w	amaʃk ^w	'castor'
	uφwagən	uhpwan	uʃpwagən	'pipe'

1.5 Les retombées de la palatalisation

Le [tš] est maintenu tel quel dans les parlers de l'ouest mais à Pointe Bleue et dans le mushuau innu, la réalisation est plus proche de [ts] ; ceci est surtout vrai en position finale. C'est aussi le cas pour Betsiamites, le uashau innu et la Côte Nord mais, dans ces trois dialectes, la règle H.7 s'applique :

H.7 ts → t / — #

Cette règle est très récente dans ces parlers et semble émaner du uashau innu puisque aucun locuteur de ce dialecte ne conserve le [ts] en finale tandis qu'à Betsiamites et la Basse Côte Nord, quelques locuteurs de plus de 60 ans l'ont encore. Dans le mushuau innu, le groupement Vts se réduit à Vs en finale de mot, mais pas partout. Comme le phénomène semble restreint au cas de ts qui provient d'un locatif, nous préférons le considérer comme une manifestation morphologique plutôt que phonologique (voir chapitre III, sec. 2). Sur la Basse Côte Nord, il y a aussi tendance chez certains locuteurs à faire passer le [tš] en [th] à l'initiale et à l'intervocalique.

Un autre phénomène secondaire qui résulte de la palatalisation est la réduction, soit P.7.

P.7 sts → s̄

On le retrouve surtout à Pointe Bleue, à Betsiamites, sur la Basse Côte Nord et dans le uashau innu. On commence à l'observer aussi chez les jeunes en mushuau innu. Nous avons par exemple :

uashau innu	Mistassini	
[ŋtəsi]	[ŋtastši]	'indien'

1.6 Les voyelles

Un /ɥ/ ou /ǎ/ tombe à l'initiale d'un mot (P.8)

$$P.8 \quad \left. \begin{array}{c} \mathfrak{Y} \\ \mathfrak{ǎ} \end{array} \right\} \longrightarrow \emptyset / \# \text{ — } C^3$$

à Betsiamites et dans le uashau innu ; d'ailleurs, les voyelles brèves sont toutes conservées à l'initiale mais deviennent longues par P.9 :

$$P.9 \quad \mathfrak{V} \longrightarrow V / \# \text{ — }$$

(9)	uashau	mushauau	
	[tik]	[atih ^w]	'caribou'
	[tew]	[itew]	'il lui dit'

Un /ɥ/ ou un /ǎ/ se combine avec /w/ pour donner [u]

$$P.10(a) \quad w \left. \begin{array}{c} \mathfrak{Y} \\ \mathfrak{ǎ} \end{array} \right\} \longrightarrow u / \text{ — } C$$

mais /ɥ/ peut devenir long à Betsiamites, en uashau innu ou sur la Côte Nord, en particulier devant j, soit (10), pour 'viande' :

(10)	Betsiamites		uaskahikan	
	uashau innu	[wijaš]	Mistassini	[ujaš]
	Basse Côte Nord		Baie James	
	mushuau innu	[unaš]		

A la Baie James et en uaskahikan innu, H.8 s'applique presque partout ;

$$H.8 \quad e \longrightarrow a$$

3. La consonne /š/ constitue une exception à cette règle.

à titre d'exemples :

(11)(a)	uashau innu	Poste de la Baleine	
	[tapwe]	[tapwa]	'c'est vrai'
	[napeu]	[napaw]	'homme'

Nous avons pu enregistrer quelques exceptions seulement à cette règle, dont les mots suivants (dialecte d'East Main) :

(11)(b)	[enhen]		'oui'
	[kepwa]		'certain, bien sûr'
	[migwetš]		'merci'
	[mihtšet]		'beaucoup'
	[nemuwi]		'non'
	[ndem]	[udem] etc.	'mon chien, son chien' etc.

A l'exception du mot pour 'chien' qui constitue un mot assez exceptionnel pour d'autres raisons aussi, on constatera que ces mots sont généralement exclamatifs et extrêmement usuels dans la conversation.

Dans le uaskahikan innu, la règle P.2 s'applique ; alors [e] est plus fréquent en surface que dans les dialectes de la Baie James.

Chapitre 2 : LE POSSESSIF DES NOMS

2.1 La morphologie des possessifs

Le possessif du nom est normalement dérivé de la forme non possédée moyennant l'ajout d'un préfixe accompagné dans certains cas d'une suffixation. On peut reconnaître quatre classes de nom selon les quatre paradigmes schématisés dans les règles M.1 à M.4.

$$\text{M.1} \quad \begin{array}{ccc} [x] & \longrightarrow & [\alpha + x] \\ \text{N} & & \text{N poss.} \end{array}$$

où α = un ensemble de morphèmes correspondant à des formes associées aux différentes personnes dans (12).

(12)	{	nīt	: lère pers. sing.		
		tšīt	: 2e pers. sing.		
		wīt	: 3e pers. sing.		
		wīt ... *lǎu	: 4e pers. sing.		
		α	{	nīt ... nan	: lère pers. plur. excl.
		tsīt ... ǎnu ⁴		: lère pers. plur. incl.	
		tsīt ... wǎw		: 2e pers. plur.	
		wīt ... wǎw		: 3e pers. plur.	

Dans (13), on fournit un exemple du paradigme résultant de l'application de la règle M.1.

(13)⁵ /ǎšam/ 'raquette'

nīt + ǎšam
 tšīt + ǎšam
 wīt + ǎšam + ǎ
 wīt + ǎšam + i*law
 nīt + ǎšam + nan
 tšīt + ǎšam + ǎnu
 tšīt + ǎšam + waw
 wīt + ašam + waw

M.2 [x]_N → [α + x + ǎm]_{N poss.}

où α correspond aux mêmes affixes définis pour M.1 dans (12)

4. Dans certains dialectes, on remarque une restructuration paradigmatique ; au lieu de ǎnu, on retrouve le nan de la première personne pluriel exclusif.
5. Chaque fois que nous fournissons un paradigme, le niveau de représentation est celui d'une abstraction ou forme sous-jacente modèle, antérieure à l'entrée dans la composante phonologique et aussi antérieure à certains changements historiques locaux. Les réalisations de surface pour chaque dialecte ne sont pas fournies ici.

Dans (14), on trouve un exemple du paradigme résultant de l'application de M.2.

(14)	/awas/	'enfant'
	nĭt + awas + im	'mon enfant'
	tšĭt + awas + im	'ton enfant'
	wĭt + awas + im	'son enfant'
	wĭt + awas + im + *ĭăw	'son enfant' (4e pers.)
	nĭt + awas + im + nan	'notre enfant' (excl.)
	tšĭt + awas + im + ănu	'votre enfant' (incl.)
	tšĭt + awas + im + waw	'votre enfant' (plur.)
	wĭt + awas + im + wan	'leur enfant'

$$\text{M.3} \quad [m + x] \xrightarrow{\quad} [\beta + x]$$

$\begin{array}{c} \text{N} \\ \text{N} \end{array}$

où β correspond aux affixes de (14)

(15)	}	n	= 1ère pers.
		tš	= 2e pers.
		w	= 3e pers.
		w ... *ĭăw	= 4e pers.
β		n ... nan	= 1ère pers. plur. excl.
		tš ... ănu	= 1ère pers. plur. incl.
		tš ... wăw	= 2e pers. plur.
		w ... wăw	= 3e pers. plur.

Dans (16) on fournit un exemple du paradigme émanant de M.3

(16)	mipřt	'une dent'
	nipřt	'ma dent'
	tšipřt	'ta dent'
	wipřt	'sa dent'
	wipit + *lăw	'sa dent' (4e pers.)
	nipit + nan	'notre dent' (excl.)
	tšipřt + ănu	'notre dent' (incl.)
	tšipřt + wăw	'votre dent'
	wipřt + wăw	'leur dent'

M.4 [u + x] → [γ + x]
 N poss. N poss.
 3e pers.

où γ représente la classe des affixes suivants :

(17)	γ	nř	= 1ère pers. sing.
		tsř	= 2e pers. sing.
		.. *lăw	= 4e pers. sing.
		nř ... nan	= 1ère pers. plur. excl.
		tšř ... anu	= 1ère pers. plur. incl.
		tšř ... wăw	= 2e pers. plur.
		... wăw	= 3e pers. plur.

(18) illustre la déclinaison associée à M.4.

(18)	ukawi	'sa mère'
	nřkawi	'ma mère'
	tšřkawi	'ta mère'
	ukawi + *lăw	'sa mère' (4e pers.)
	nikawi + nan	'notre mère' (excl.)
	tšřkawi + anu	'notre mère' (incl.)
	tšřkawi + wăw	'votre mère' (plur.)
	ukawi + wăw	'leur mère'

L'appartenance des noms à chacune des classes ne peut pas être déterminée par des règles ; on peut cependant formuler des généralisations utiles pour qui est en train d'apprendre la langue.

La classe (i) contient la presque totalité des noms composés à partir de verbes.

La classe (ii) contient l'ensemble des noms d'animaux, les objets familiers du genre animé, ainsi que tous les noms diminutifs.

La classe (iii) consiste principalement en des noms désignant les parties du corps ou les objets possédés d'une façon inaliénable.

La classe (iv) est composée des termes de parenté, de ceux des parties du corps, non facilement détachables, et de quelques noms de plus d'une syllabe commençant par u.

D'un dialecte à l'autre on remarque une certaine variabilité quant à l'appartenance des noms à l'une ou l'autre des classes mentionnées. Par exemple pour le dialecte de Betsiamites, le uashau innu et le mushuau innu, les mots *iskueu* et *napeu* appartiennent à la classe (ii) tandis qu'au Lac Mistassini et à la Baie James, ces mots appartiennent à la classe (i). Même à l'intérieur d'un dialecte un mot varie ; par exemple à Mistassini, on entend aussi bien [nəmeskanaw] que [nəmeskanam] 'mon chemin'.

2.2 La phonologie des noms au possessif

P.11 t → ∅ / — C

Le /t/ du préfixe postulé pour les classes (i) et (ii) ne figure jamais en surface dans les possessifs qui commencent par une consonne.

(19)	[nəpim]	Pointe Bleue	'ma graisse'
	[ŋtetapun]	Mistassini	'ma chaise'
	[nəkwoɥage]	mushuau innu	'mes allumettes'
	[tʃənəmɛsəm]	uashau innu	'ton poisson'
	[tʃənapem]	La Romaine	'ton mari'
	[nəʃuljam]	Betsiamites	'mon argent'
	[nəʃiʃipŋ]	uaskahikan	'mon canard'
	[nəpuʃim]	Poste de la Baleine	'mon chat'

Cette règle se généralise pour tenir compte d'autres cas de préfixation, notamment pour les formes personnelles des verbes, mais elle a une justification indépendante dans le fait qu'aucun groupement consonantique du type tC n'est toléré en surface dans aucun des dialectes analysés.

$$P.12(a) \begin{array}{c} \left| \begin{array}{c} nit \\ nin \end{array} \right| \longrightarrow \left| \begin{array}{c} nt \\ nn \end{array} \right| / \# \text{ —} \end{array}$$

(20)	[ŋtemuhkwan]	Pointe Bleue	'ma cuillère'
	[ŋtəstʃi]	Mistassini	'ma terre'
	[ŋdem]	mushuau innu	'mon chien'
	[ŋtətik]	uashau innu	'mon caribou'
	[ŋtaham]	La Romaine	'ma raquette'
	[ŋnəməʃ]	Betsiamites	'mon poisson'
	[ŋtəʃkuasim]	uaskahikan innu	'ma fille'

Cette règle est une règle variable dans le sens qu'elle caractérise le parler rapide ou "allegro". Elle est pourtant suffisamment généralisée dans certains parlars, notamment à Betsiamites et à Pointe Bleue, pour avoir provoqué des habitudes orthographiques assez différentes. On trouve les formes ente [ŋte] enapem [nəpəm] etc. comme formes écrites. Dans ces mêmes dialectes ainsi que dans le uashau innu, la règle s'est étendue à l'intérieur du mot et se

généralise dans une règle générale de chute de voyelle brève dans les contextes spécifiés.

(21)	[nantəm]	Betsiamites	'souvent'
	[ntwapmew]	Pointe Bleue	'il va le chercher'
	[apu tentʌk]	uashau innu	'il ne le pense pas'

Il faudrait postuler une règle de perte du [+ syllabique] pour le cas non initial. En étendant la règle à toute consonne [+ coronal] on tiendrait compte du même coup des dialectes en l et r. On peut même étendre la règle à d'autres contextes homorganiques. La forme définitive de P.12(a) serait donc :

P.12(b) $\check{V} \longrightarrow \emptyset$ / — entre consonnes homorganiques

(22)	(i)	/pimutew/	[pmutew]	'il marche'
	(ii)	/wapəmew/	[wapmew]	'il le voit'
	(iii)	/mamı̄tınenı̄tām/	[mamətnentəm]	'il réfléchit'
	(iv)	/tšumiputakān/	[tšumputakən]	'une scie'

Evidemment on ne peut pas toujours trouver une alternance pour justifier la voyelle brève sous-jacente à l'intérieur du radical. Pour la première syllabe des verbes, la forme changée constitue un argument sans toutefois nous permettre de connaître la qualité de la voyelle. Dans le mushuau innu ou dans le dialecte de la Basse Côte Nord, on peut retrouver la voyelle en faisant parler lentement l'informateur mais dans les autres dialectes ce n'est plus le cas. Peut-être faudrait-il parler plutôt d'un /a/ sous-jacent pour ces dialectes, ce que nous avons déjà proposé pour le uashau innu (cf. Ford 1976).

La règle P.12 est valable pour tous les dialectes sauf pour le mushuau innu où à l'intérieur des mots nous relevons systématiquement des transcriptions comme dans (23) :

- (23) [itenItəm] 'il le pense'
 [tʃəsənItəm] 'il le sait'

Pour le contexte /n→n/, la règle s'applique systématiquement pourtant dans tous les dialectes.

P.13 tʃyt → ʃt

La chute du /y/ qui provoque par la suite une réduction consonantique de tʃt en ʃt varie d'un dialecte à l'autre. C'est constant dans le mushuau innu, dans le uashau innu, à Betsiamites et à Pointe Bleue. Elle est variable ailleurs ; à titre d'exemples :

- | | | |
|------------------|--------------|-----------------|
| (24) uashau innu | La Romaine | |
| [kaʃtu] | [ka tʃitu] | 'tais-toi' |
| [stəʃamət] | [tʃitahamət] | 'tes raquettes' |
| [wiʃtu] | [witʃitu] | 'ça goûte bon' |

Il faut faire remarquer qu'à l'initiale tous les locuteurs sont capables de reconstruire la forme sous-jacente en débit lent mais à l'intérieur du mot les jeunes ne peuvent plus le faire dans les dialectes où la règle s'applique de façon systématique.

P.10(b) wʃ → u / $\left\{ \begin{array}{l} \# \\ V \end{array} \right\}$ → C

La forme du préfixe à la troisième personne est postulée par analogie avec les première et deuxième personnes. Du point de vue phonologique, il n'y a pas de raison de préférer cette règle à la forme inverse u → w / → V, du moins dans la forme restreinte que nous postulons pour tenir compte des préfixes. Mais nous avons vu déjà que la forme de la règle que nous choisissons permet une généralisation à d'autres contextes :

(25)	[umahikənəm]	Pointe Bleue	'son loup'
	[unəpim]	Mistassini	'son eau'
	[upmim]	mushuau innu	'sa graisse'
	[utəgukuman]	uashau innu	'son ciseau'
	[uštakwan]	La Romaine	'sa tête'
	[utšɪmənəm]	Betsiamites	'son allumette'
	[utut]	uaskahikan	'son canot'

P.14 w → ∅ / V — im

(26)	<u>Nom</u>	<u>Nom possédé</u>		
	[iskwutew]	[ɲtiskwutem]	Pointe Bleue	'feu' 'mon feu'
	[meskanaw]	[nəmeskanam]	Mistassini	'chemin' 'mon chemin'
	[napew]	[ɲnapem]	mushuau innu	'homme' 'mon mari'
	[pipitew]	[tšapipitim]	uashau innu	'fumée' 'ta fumée'
	[pukutaw]	[nɪpukutam]	La Romaine	'portage' 'mon portage'
	[škwasew]	[utaškwasem]	Betsiamites	'tison' 'son tison'
	[mahtšašwem]	[namahtšašim]	uaskahikan	'renard' 'mon renard'

Sans avoir résolu pour l'instant la question du /w/ sous-jacent, nous en postulerons la chute pour tenir compte des structures comme celles du locatif ou du diminutif (cf. le chapitre III). Dans le cas du pluriel, il se produit quand même une anomalie puisque le /w/ ne tombe pas dans ce contexte. On a par exemple [škeut] ou [iškweat] au lieu de [iškwet] auquel on s'attendrait ; nous reviendrons à ce problème dans la section sur le pluriel. Pour l'instant, nous gardons la forme restreinte de la règle P.14.

On fera appel ensuite à un ensemble de règles nécessaires pour expliquer les différentes terminaisons de surface dans des mots soumis à la règle M.2. A titre d'exemples, on fournit un échantillon dans (27) :

(27)

	Nom		Possessif	
(i)	[matšežu]	'renard'	[namatšešim]	'mon renard'
(ii)	[nameš]	'poisson'	[unamešəm]	'son poisson'
(iii)	[məstukʷ]	'bâton'	[nəməstugwum]	'mon bâton'
(iv)	[putej]	'bouteille'	[nəputam]	'ma bouteille'
(v)	[awas]	'enfant'	[ŋtawasim]	'mon enfant'
(vi)	[tšəmantu]	'dieu'	[ŋtšəmantum]	'mon dieu'
(vii)	[utšew]	'mouche'	[nutšəm]	'ma mouche'

On note d'abord que certains aspects des différentes terminaisons sont expliqués par des règles déjà postulées. Par exemple, le [e] dans (27)(iv) peut être produit par P.2 et la chute du [w] dans (27)(vii) peut être attribuée à l'application de P.14. On peut aussi expliquer la différence entre des cas comme (27)(i) et (27)(vi) en faisant appel à P.14 si l'on postule une représentation ɥw à la finale pour des cas comme (27)(i). Cette hypothèse possède aussi l'avantage d'expliquer par la coalescence pourquoi la voyelle finale est longue en (27)(i) mais pas dans (27)(iii). On a donc (28) comme dérivation, pour des cas comme (27)(i).

(28) nɥ+matšešɥw+ɥm

	∅	par P.14
	<u> </u> i ∅	par coalescence
	[nɥmatsešim]	

Un cas comme (27)(iii) s'explique en postulant un w sous-jacent à la consonne labialisée. A la séquence /Cwɥm/ en finale s'applique la règle P.10(a) que nous avons déjà motivée indépendamment. La forme définitive de cette règle devient maintenant comme suit :

P.10(c) w ɥ → u / $\left. \begin{matrix} \# \\ V \\ C \end{matrix} \right\} \text{---} C$
 [+lab]

Pour expliquer (27)(iv) il faut postuler la règle P.15

$$P.15 \quad j \longrightarrow \emptyset / \text{---} C$$

pour laquelle nous ne fournissons pas de motivation indépendante pour l'instant. (27)(ii) illustre l'alternance $\check{y} \sim \text{ə}$ entre deux consonnes. Il s'agit de la règle obligatoire P.16 dans les parlers de Betsiamites, Pointe Bleue et dans le uashau innu ; ailleurs elle est facultative et déterminée en grande partie par le débit.

$$P.16 \quad \check{y} \longrightarrow \text{ə} / C \text{---} C$$

Cette même règle explique le cas des préfixes /n \check{y} / et /tš \check{y} / aussi bien que celui du suffixe - $\check{y}m$. Cette règle connaît quand même quelques exceptions lexicales dont (27)(v) pour lequel on ne trouve jamais la forme *[$\check{y}ntawas\text{ə}m$].

(27)(vi) illustre un autre cas de chute de la voyelle brève. On en tient compte avec la règle P.17.

$$P.17 \quad \check{y} \longrightarrow \emptyset / V$$

Cette règle est également nécessaire pour expliquer (27)(iv) et (27)(vii). Dans certains dialectes de la Côte Nord, on rencontre les formes comme [nuts $\check{y}m$] pour (27)(vii). Pour les expliquer, on invoquerait la règle P.2(a), déjà nécessaire pour expliquer des formes comme celles de l'exemple (2) du chapitre I.

Chapitre III : PLURIEL, OBVIATIF ET LOCATIF DES NOMS

3.1 Le pluriel des noms

La formation du pluriel des noms varie selon le genre du nom. Les noms animés forment leur pluriel par la règle M.5 et les noms inanimés par la règle M.6.

$$M.5 \quad \begin{array}{ccc} [x] & \longrightarrow & [x + \check{a} + \check{s}] \\ \text{NA} & & \text{NA pl.} \end{array}$$

M.6 [x] → [x + ǎ]
 NI NI pl.

3.1.1 Pluriel animé

Pour les dialectes occidentaux du cri ainsi que pour l'attikamek, le suffixe pluriel est ak tandis que les dialectes du Québec ont ǎtš ou une variante phonologique de cette dernière forme. Il semble donc naturel de supposer que le *k final a subi la palatalisation H.1 bien qu'il ne reste pratiquement plus de trace aujourd'hui de la voyelle qui aurait servi à déclencher ce changement. Elle est conservée quand même dans certains pluriels figés comme auen 'qui' (sing.), auentš'i 'qui' (plur.). Jusqu'ici la seule justification de l'existence de cette voyelle, reconstruite par Bloomfield comme *i vient d'une comparaison avec d'autres langues algonquiennes ineniwa 'homme' et ineniwaki 'hommes'⁶.

La palatalisation dans les dialectes orientaux du cri constitue un bon argument en faveur de la persistance de la flexion -aki comme pluriel inanimé même à l'époque du proto-cri.

La règle H.5 s'applique presque partout bien que de façon différente. On peut reconnaître grosso modo trois groupes de dialectes en ce qui concerne l'évolution de la marque du pluriel animé.

H.6 tš → ts

H.7 ts → t

A la Baie James et au Lac Mistassini, seule H.7 s'applique et ceci de façon variable. Donc, on entend également ces deux formes⁷ :

[ijijutš] 'les Indiens'
 [ijijuts]

6. Ces exemples sont tirés de L. Bloomfield (1946).

7. Cf. Vaillancourt (1978) p. 30.

Partout ailleurs, H.7 est obligatoire. Mais à Betsiamites, sur la Côte Nord et dans le uashau innu, la règle H.6 est facultative à Betsiamites chez les locuteurs âgés de plus de 60 ans et obligatoire pour les autres. Tout semble indiquer que H.6 est une règle qui s'est ajoutée à la grammaire depuis le début du siècle puisque Lemoine n'en parle pas ; elle s'est répandue très rapidement et, dans l'espace de deux générations, elle est devenue universelle.

Pour le pluriel des noms animés, on reconnaît donc les variantes suivantes :

(30)	Nom sing.	Nom plur.	
	[aʃam]	[aʃamətʃ]	Mistassini et Baie James
	[ʃam]	[ʃamət]	Betsiamites et uashau innu
	[aʃam]	[aʃaməts]	partout ailleurs

A la suite d'une consonne labialisée, la voyelle brève de la marque du pluriel est modifiée conformément à P.10(c).

(31)		$\left\{ \begin{array}{l} [ameʃkutʃ] \\ [məʃkut] \\ [aməʃkuts] \end{array} \right.$	
	amisk ^w →		Baie James
			uashau innu
			mushuau innu

3.1.2 Le pluriel des inanimés

Bien que la règle M.6 permette de traiter la formation du pluriel inanimé de façon uniforme pour l'ensemble des dialectes, elle donne une fausse impression de la situation actuelle. En réalité, très peu de dialectes maintiennent le /ǎ/ comme marque du pluriel en surface ; seuls le uaskahikan innu, le mushuau innu et les dialectes de la Côte Nord le font. Partout ailleurs la règle P.19 s'applique et le pluriel est marqué par un effet compensatoire qui consiste à déplacer l'accent du mot sur la dernière syllabe. Le phénomène a été décrit en détail par Ford (1976) pour le uashau innu et Vaillancourt (1978) pour la Baie James.

P.19 ǎ → Ø / — #

Finalement dans les dialectes de Pointe Bleue et du Lac Mistassini l'application de la règle P.19 semble être plus restreinte se limitant à des contrastes de consonne coronale ; ailleurs, la règle semble également facultative. On a donc le schéma suivant :

(32)	Basse Côte Nord		Betsiamites	
	mushuau innu	Pointe Bleue	Baie James	
	uaskahikan innu	Mistassini	uashau innu	
sing.	[mæstUkʷ]	[mæstUkʷ]	[mæstUkʷ]	'bâton'
plur.	[mæstugwa]	[mæstūgə]	[mæstūkʷ]	'bâtons'
sing.	[akwuφ]	[akuhp]	[(a)kup]	'habit'
plur.	[akwuφǎ]	[akuhpǎ]	[(a)kūp]	'habits'
sing.	[tetabwakən]	[tetabun]	[tetəwagən]	'chaise'
plur.	[tetabwagəna]	[tetabūn]	[tetəwagəñ]	'chaises'

Même pour les dialectes qui ont généralement perdu toute trace du /ǎ/ final, on retrouve quelques formes figées où cette voyelle se manifeste sous forme d'un e :

(33) mit/mite uashau innu 'bois de chauffage'

3.2 L'obviatif des noms

Le terme obviatif se réfère à un processus de suffixation qui sert à distinguer hiérarchiquement deux syntagmes nominaux à la troisième personne. Les règles régissant ce marquage ainsi que le rôle qu'il joue au niveau de l'interprétation sémantique sont complexes. Nous nous limitons ici à une description de l'aspect morphologique.

L'obviatif des noms est donné par les règles M.7 et M.8

M.7 $[x] \longrightarrow [x + \check{s}]$
 NA NA obv.

M.8 $[x] \longrightarrow [x + \check{y}^*l\check{s}w]$
 NI NI obv.

3.2.1 L'obviatif animé

La marque de l'obviatif animé étant identique à celle du pluriel inanimé, il est surprenant que sa phonologie ne soit pas tout à fait identique. La règle P.19 s'applique dans les mêmes dialectes que pour le pluriel inanimé mais pas dans l'ensemble des contextes. En particulier dans le uashau innu et à Betsiamites la marque de l'obviatif est maintenue dans certains mots dont la dernière consonne est [s], [š], [kʷ], ou [k] bien que la voyelle se transforme, nous obligeant à postuler la règle morphologique M.P.1.

M.P.1 $\check{s} \longrightarrow e / [x \longrightarrow \#]$
 N obv.

Partout ailleurs, le \check{s} tombe mais il y a généralement un allongement ou une autre modification de la dernière voyelle indiquant un déplacement compensatoire de l'accent.

(34) mushuau innu				
uaskahikan				
Côte Nord		ailleurs		
awas	awasa	was	wase	'enfant'
napew	napewa	napew	napēw	'homme'
ašam	ašama	šam	šām	'raquette'

A Mistassini il semble y avoir une restructuration puisque l'on ne retrouve jamais d'obviatif animé en surface. Dans les structures possessives à la troisième personne l'objet possédé, qu'il soit animé ou inanimé, porte la même marque d'obviativité, à savoir la deuxième personne inanimé ; cette marque est spécifiée dans la règle M.8.

En mushuau innu, les noms finissant en e prennent un w devant l'obviatif motivant ainsi la règle P.20 :

P.20 $\emptyset \longrightarrow w / e \longrightarrow \check{a}$

3.2.2 L'obviatif inanimé

A cause du changement H.2, les formes de surface de l'obviatif inanimé varient beaucoup. En voici la gamme totale :

- (35) Dialecte en l - [utapanlu] [akuɥplu]
" n - [utapannu] [kupənu]
" j - [utapanju] [akuɥpiju]
" r - [utapanru] [akupiru]

Les noms se terminant en w perdent la glissante :

- (36) [umeskanalu]
[umeskananu]
[umeskanaju]
[umeskanaru]

La justification du /ɥ/ dans le suffixe de la règle M.8 est maintenue synchroniquement par les dialectes en /j/ où la règle P.21 s'applique, bien que de façon variable

P.21 $\check{y} \longrightarrow i / \text{---} j$

Partout ailleurs, P.12 ou P.16 s'appliquent pour les mots se terminant par une consonne. Pour les mots qui se terminent par une voyelle, la règle P.17 s'applique. Les dialectes en /l/ connaissent une règle supplémentaire, P.22

P.22 $\check{y} \longrightarrow \emptyset / C \text{---} l$
[-lab]

L'obviatif inanimé fait appel aux règles P.23 et P. 24 dans la plupart des dialectes :

P.23 ä → a / — w

P.24 aw → u / — #

3.2.3 La cinquième personne

Un possessif d'un possessif crée ce qu'on appelle souvent une cinquième personne. Ce qui caractérise cette structure est la neutralisation de la marque d'obviativité. Même si tous les noms sont animés, la deuxième marque de l'obviatif est toujours celle qui est créée par la règle M.8. Autrement dit, la règle M.7 ne peut s'appliquer qu'une seule fois. Les différentes manifestations de la cinquième personne sont données dans (37).

(37)	utawamwajaw	Baie James	'ses raquettes' (obv.)
	utasamju	Mistassini	"
	utasamlu	Pointe Bleue	"
	utahamlu	Betsiamites	"
	utašamənu	uashau innu	"
	utahamInwa	Basse Côte Nord	"
	utəšamənwa	mushuau innu	"
	utəšamiwa	uaskahikan	"
	utsamwajwa	Poste de la Baleine	"

Il semble que la seule façon de tenir compte de la variabilité de ces formes est de postuler deux ordres différents pour les constituants morphologiques. A la Baie James, l'ordre serait la marque d'obviativité animée toujours avant la marque inanimée. On obtient donc une dérivation comme dans :

(38) Baie James

préf.	nom	obv. anim.	obv. inam.	
wĩt	+ äšamw	+ ä	+ ʔ *l	äw
				j
u				par H.2
∅			∅	par P.10(c)
				par P.17
				a
				par P.23
<hr/>				
[ut	äšamw	ä	jaw]	

Dans les autres dialectes on doit postuler l'ordre inverse et les dérivations suivantes :

(39)(a) Basse Côte Nord et mushuau innu⁸

préf.	nom	obv. inan.	obv. anim.	
wĩt	+ äšam	+ ʔ	*l	äw + ä
			n	par H.2
	h			par H.5 ou P.6
u				par P.10(c)
∅				par P.17
			∅	par P.19
			a	par P.23
			u	par P.24
<hr/>				
[ut	äham	ʔ	nu]	

8. Le mushuau innu applique en plus la règle P.16.

(39)(b) uaskahikan innu

préf.	nom	obv.	inan.	obv.	anim.	
wĭt +	ăšam +	ĭ	*lăw +	ă		
			j			par H.2
u						par P.10(c)
	ə					par P.16
∅						par P.17
		i				par P.21
			a			par P.23
			u			par P.24
			w			par P.25

ut əšam i jw ă

(39)(c) Mistassini, Pointe Bleue, Betsiamites et uashau innu⁹

wĭt +	ăšam +	ĭ	*lăw +	ă	
u					par P.10(c)
	(ə)	(ə)			par P.16
∅					par P.17
				∅	par P.19
			a		par P.23
			u		par P.24

ut (ə)šam (ə) *lu

Le cas du Poste de la Baleine pose un problème ; on dirait que la marque de l'obviativité animée apparaît deux fois. Ce qui est clair, c'est que ce dialecte est à cheval entre les deux tendances. Le peu de données que nous possédons nous oblige pour l'instant à réserver notre jugement.

9. Les différences intrinsèques s'expliquent par les divers résultats que fournit H.2 et la variabilité que permettent P.16 et P.21.

Notons finalement la règle P.25.

P.25 u \longrightarrow w / C \longrightarrow V

que nous sommes obligés de postuler pour expliquer les cas (39)(a) et (39)(b). Cette règle est amplement justifiée par la phonologie des flexions verbales. Cet aspect de la grammaire fait l'objet d'une autre publication.

Alan Ford et collaborateurs
Université de Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- BLOOMFIELD, Léonard (1946), "Algonquian", édit. par Harry Hoijer et al., *Structures of Native America*, Viking Fund Publications in Anthropology, 6, New York.
- FORD, Alan (1976), "L'accentuation dans le montagnais de la Moisie", édit. par William Cowan dans *Papers of the Seventh Algonquian Conference*, Carleton University, Ottawa.
- LEMOINE, Georges (1901), *Dictionnaire français-montagnais*, Heintzemann Press, Boston.
- VAILLANCOURT, Louis-Philippe (1978), *Cours de cris, dialecte québécois*, premier degré, Presses de l'Université du Québec, Montréal.